

## **Habitat spécifique - Aménagement des espaces extérieurs rue du Caporal Peugeot - Versement d'une subvention à Habitat et Humanisme**

**Mme POISSENOT, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur** : Dans le cadre du dispositif «habitat spécifique», deux maisons ont été réhabilitées par l'Association Habitat et Humanisme, rue du Caporal Peugeot et leur gestion a été confiée à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

Dès l'entrée dans les lieux, des conflits sont intervenus entre les deux familles locataires du fait de la proximité des deux maisons. Malgré des actions de négociation entre les deux familles locataires, la situation ne s'est pas améliorée.

Aussi, afin de limiter les conflits entre ces locataires, l'Association souhaite individualiser les espaces extérieurs, en séparant l'espace commun par une palissade et un portillon.

L'Association Habitat et Humanisme a adressé un courrier en juillet 2007 à M. le Maire, sollicitant le soutien financier de la Ville pour réaliser cet équipement.

Le coût de cette installation est de 2 090 € TTC.

Habitat et Humanisme sollicite une aide financière de la Ville d'un montant de 2 090 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette opération,

- autoriser M. le Maire à verser à Habitat et Humanisme une subvention de 2 090 € sur présentation des factures acquittées correspondantes. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 204.72/2042.5030.30100 qu'il convient d'abonder par un virement de crédits d'égal montant en provenance de la ligne budgétaire 204.72/20417.30100 inscrite au BP 2007.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.*